

M é m o i r e

Présenté à la

**COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION
ET L` AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

par

Pierre Meurice

Pierre Meurice, retraité, a fait carrière dans les langues (français-anglais-espagnol), comme traducteur d'abord, pour ensuite se consacrer à l'interprétation simultanée. Avant de devenir pigiste en 1974, il a notamment travaillé au Secrétariat d'Etat (Ottawa), à la BBC (Londres), au CN et à l'OACI. Il a aussi été chargé de cours à l'Université de Montréal en interprétation simultanée, et à l'Université McGill en traduction. Il a vécu en Ontario et à Londres sans y perdre son français, au Pérou sans y perdre son anglais. Depuis quelques années, s'il ne perd pas son espagnol il a parfois l'impression de perdre son latin quand il lit ou entend les commentaires que suscite « la langue ».

Octobre 2000

Sommaire

- Le français au Québec s'est nettement amélioré, en tout cas depuis 40-45 ans, même s'il reste du travail à faire.
- La langue n'est que le véhicule ou l'enveloppe d'une culture. C'est sur cette culture qu'il importe de mettre l'accent.
- La langue française a eu sa grande époque. Peut-être l'époque qui s'ouvre sera-t-elle celle de l'anglais..., jusqu'à ce que l'anglais, comme le latin s'il a de la chance, « fasse des petits ».
- Il est futile de légiférer en matière de langue; c'est au ministère de l'Éducation qu'incombe le travail sérieux.

=====

Le français étant une fois de plus à l'ordre du jour, je voudrais me livrer à quelques réflexions sur cette langue que nous partageons.

Le français au Québec, hier et aujourd'hui

En premier lieu, j'observe qu'entre le français que l'on parlait dans la rue il y a 45 ans, quand je suis arrivé au Canada, et le français d'aujourd'hui, il y a un monde. Depuis longtemps déjà, je n'entends plus guère parler de « chars usagés » ni de « bicycle à gazoline », et on ne va plus souvent « aux vues ». Mais peut-on vraiment croire que les législations sont à l'origine de cette amélioration? Pour ma part, j'y vois plutôt deux autres explications : l'une (n'en déplaise à certains) étant

l'influence de CBC-Radio-Canada, pour fédérale qu'elle soit; et l'autre, l'épanouissement économique (là, oui, la législation a joué un rôle utile) qui a redonné un sentiment de fierté et de dignité, qui a redonné une âme au Québec : oui, nous pouvons faire les choses; oui, nous aurons quelque chose à dire et à laisser à nos enfants; oui, nous pouvons BIEN parler. Bref, je vois l'inverse du français menacé dont on voudrait nous convaincre.

Ceci dit, il y a encore du pain sur la planche. Aujourd'hui encore, et l'équivalent arrive tous les jours, je lis en grandes lettres : « Déménagement – Local, longue distance, internationale » et « Travaux exécutER par... ». Et combien sourcillent en lisant ou en entendant « si j'aurais su » ou le sempiternel « mets POUR Apporter »? Mais les exemples, comme les feuilles mortes, se ramassent à la pelle; arrêtons-nous ici. Est-ce cela que l'on veut forcer les non-francophones à utiliser, comme langue? Eux, et les jeunes francophones?

Les lois qui visent la francisation ont aussi l'effet voulu de forcer des milliers de petits commerçants immigrants de première génération à aligner des mots plus ou moins français, mais où souvent l'orthographe et la syntaxe sont tristement malmenés. Peut-on en faire grief à ces néo-Canadiens? Evidemment pas! Le grave, c'est que TOUT LE MONDE voit ces barbarismes jour après jour, et ce sont eux qui risquent d'entrer dans ce qu'on appelle « la langue ». (Quant à ceux qui voudraient que les multinationales changent de noms lorsqu'elles ouvrent dans ce qui est encore la province de Québec, ils ont perdu une bonne occasion de se taire. Comme le dit un dicton espagnol, les mouches n'entrent pas dans une bouche fermée!)

D'ailleurs, il n'y a même pas besoin de mettre les immigrants en cause (on leur complique déjà assez la vie, malgré la bonne conscience que nous nous donnons; mais c'est une autre histoire.) Non, combien de francophones de naissance ayant terminé leur secondaire connaissent-ils bien leur langue, et ont une idée même approximative de ce qu'il y a derrière cette langue?

La langue, enveloppe et véhicule d'une culture

Une législation sur la langue, type Loi 101, a un effet pervers : elle donne l'illusion que la langue a une valeur en soi, n'a pas besoin de contenu. Or, ce contenu est fait d'éléments hérités, comme « un laboureur, sentant sa mort prochaine... », ou « Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là », ou encore « Hâtez-vous lentement et sans perdre courage/Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage... ». Mais il y a belle lurette que les multiples réformes de l'éducation ont fait en sorte que cela n'évoque plus rien, que ça ait disparu du bagage collectif. Va-t-on prétendre que les chansons de Céline Dion auront dorénavant la même valeur et constitueront la base d'une « culture », de cette culture qu'enveloppe et véhicule la langue?

Cette langue qui est la nôtre, le français, est comme toutes les autres UN élément d'une civilisation. Un élément peut-être indispensable, mais certainement pas suffisant. Même si la faculté de penser est fonction de la langue, est parfois limitée par les insuffisances de la langue, la langue n'en reste pas moins un aspect presque secondaire: c'est le véhicule. C'est aussi l'enveloppe. Et ce que la langue véhicule,

ou enveloppe, c'est le fonds même de la culture; c'est le bagage, ce que nous avons derrière nous et qui fait de nous ce que nous sommes. Si ce bagage ne se compose que de souvenirs, de nostalgie, la langue devient la langue d'hier et peu à peu est condamnée. Si elle n'a pas de contenu propre, c'est une baudruche n'enfermant que de l'air. Chateaubriand a dit à peu près – je paraphrase de mémoire: une langue se développe avec une civilisation; quand la civilisation disparaît (ce à quoi, comme l'homme, elle est condamnée), la langue s'étirole avant de disparaître elle aussi. En revanche, si elle a un contenu qui la fait vibrer, elle a de l'avenir et ira un jour rejoindre le latin, le grec et tant d'autres, dans un cimetière encore capable d'enrichir le monde.

Législation linguistique

Cela amène à une question: même si le français était menacé, peut-on légiférer la survie d'une langue? A mon avis, non. D'abord, étant donné le lien étroit entre langue, culture et civilisation, si l'on pouvait légiférer sur l'un, on le pourrait sur les autres, idée dont le ridicule est patent. Peut-on imaginer le Sénat romain, ou un empereur, édictant la pérennité de la langue latine? D'autre part, la législation, presque par définition, ne précède pas mais entérine l'usage. Si la langue a vraiment sa raison d'être, si elle correspond à une culture vécue, la motivation sera là pour l'entretenir. Que l'on pense, pour ne parler que des cent dernières années, à l'arménien, qu'aucune législation n'a cherché à entretenir jusqu'à ces toutes dernières années. Mais il a fort bien survécu, parce qu'il correspond à une âme, à une culture, à une véritable identité (et non à une identité par la négative, ou à une

identité sans vie, basée uniquement sur l'histoire – si cela suffisait, nous parlerions encore tous latin!). A l'heure actuelle, on me dit qu'il y a des villages, des vallées, où l'on parle encore l'araméen, bien qu'il n'ait été la langue officielle d'aucun pays depuis au moins une douzaine de siècles.

Prépondérance de l'anglais?

À ceux qui craignent l'envahissement de l'anglais, je voudrais dire d'abord que ce n'est pas le Québec, en petite chèvre de monsieur Seguin, qui va changer grand chose à ce phénomène mondial. Mais aussi, et surtout, que l'anglais, après le français, aura sa décadence après son heure de gloire. La tour de Babel existe encore : l'anglais se différencie déjà beaucoup d'une région à une autre, d'une partie de la planète à une autre (plus que le français encore, en raison de sa grammaire plutôt sommaire qui cède facilement le pas au vernaculaire). Il arrive déjà que des anglophones de diverses parties du monde ont du mal à se comprendre, et il y a tout à parier que ces différences deviendront, avec le temps, tout aussi grandes que celles qui existent entre les langues française, espagnole, italienne, portugaise et roumaine, toutes issues du même latin.

Avenir du français au Québec

Je ne sais quel sera l'avenir du français au Québec. Mais cet avenir ne dépend d'aucune loi linguistique. Si nous voulons vraiment du français, si nous savons pourquoi au point de vouloir BIEN l'utiliser, le français a de l'avenir. Mais si nous en

voulons seulement parce que ce n'est pas l'anglais, ou si nous en voulons seulement parce qu'il y a 250 ans des gens ont fait telle chose à d'autres gens, je n'en donne pas cher. Apprenons l'histoire, oui! Mais ne vivons pas DANS l'histoire, c'est-à-dire dans le passé!

Conclusion

Quoi qu'il arrive, disons-nous bien que l'homme meurt, les civilisations disparaissent, et avec elles les langues. Ce n'est pas un drame, c'est la vie. Efforçons-nous seulement de faire en sorte que lorsqu'il disparaîtra, le français continue de marquer des générations comme l'ont fait par exemple le latin et le grec. Mais cela, encore une fois, il n'y a pas de législation qui puisse l'assurer. La seule façon de montrer que nous n'avons pas peur de notre ombre, c'est de mettre sérieusement le ministère de l'Education au travail, et d'oublier (ou à tout le moins de minimiser) le dirigisme linguistique.